



Conférence de presse de M. Renaud Lachance, Vérificateur général du Québec

Dépôt du tome I du rapport annuel du Vérificateur général

Le mardi 4 novembre 2008

(Seize heures une minute)

M. Lachance (Renaud): Mesdames et messieurs, bonjour. Cet après-midi, le président de l'Assemblée nationale a remis aux députés le premier tome de mon rapport pour l'année 2008-2009.

Dans le chapitre I, je présente les résultats de mes travaux menés sur les mandats des dirigeants et des administrateurs nommés par le gouvernement. J'ai ainsi dressé un portrait quant à l'état des nominations au 30 septembre 2008. Il s'avère que bien souvent des personnes continuent d'exercer leurs fonctions alors que leur mandat est échu, ce qui risque de les placer dans une situation délicate. J'invite le gouvernement à faire preuve de diligence en la matière pour assurer une meilleure gouvernance de ses entreprises et organismes.

Je rappelle également, dans le chapitre I, que le Vérificateur général entretient une relation privilégiée avec la Commission de l'administration publique. Considérant que mes travaux peuvent être utiles à d'autres commissions parlementaires, j'ai l'intention de trouver des moyens pour accroître la diffusion de mes rapports auprès des élus. Je donne pour exemple la mise à jour de mes simulations relatives à l'aide financière aux études, qui retiendra sans doute l'attention de la Commission de l'éducation. Le chapitre II de mon rapport livre les principales conclusions découlant de ma vérification auprès du Protecteur du citoyen. À la suite d'allégations de mauvaise gestion contenues dans une lettre anonyme, la Protectrice du citoyen m'avait demandé, en mars dernier, de faire la lumière à ce propos. Mes travaux ont montré la nécessité d'améliorer la gestion des contrats, l'évaluation et la dotation des emplois d'encadrement ainsi que le traitement des plaintes. Mais, contrairement aux allégations contenues dans la lettre anonyme, rien ne me porte à croire qu'il y a eu dilapidation des fonds publics et abus de pouvoir de la part de la Protectrice du citoyen actuellement en fonction.

Un autre chapitre, le troisième, traite du soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'apport des organismes communautaires est essentiel à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Le ministère a versé, en 2007-2008, près de 400 millions de dollars à quelque 3 400 organisations de ce type. Or, la gestion des programmes concernés présente plusieurs déficiences. Entre autres, les sommes distribuées en appui à la mission globale sont généralement reconduites d'année en année, pour la quasi-totalité des organismes, sans réévaluation. Pour les ententes de service et les projets ponctuels, le ministère et les agences ne justifient pas les services pour lesquels des subventions sont accordées. Leur suivi des dossiers est insuffisant, et la reddition de comptes des organismes bénéficiaires comporte des lacunes importantes. Une meilleure qualité des informations permettrait de prendre des décisions plus éclairées au regard de l'attribution du soutien et de procéder à des évaluations.

Quant au chapitre IV de mon rapport, il se rapporte aux activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux, la RACJ. J'ai centré mes travaux sur l'évaluation de la performance, la délivrance des permis et la surveillance. Pour ce qui est de la performance, force est de constater que la tarification appliquée au Québec est complexe, notamment si on la compare avec celles ayant cours dans trois autres provinces canadiennes. Or, la RACJ ne dispose pas de politique précisant ses objectifs en la matière, et plusieurs tarifs n'ont pas fait l'objet de réelles mises à jour depuis nombre d'années. Par exemple, la tarification des concours publicitaires date de 1978. Je déplore que les gestionnaires ne produisent pas d'information concernant le coût unitaire des services, alors que mes calculs montrent qu'entre 2001-2002 et 2007-2008 le coût de chacune des décisions rendues par les régisseurs juridictionnels a connu une hausse de près de 90 %.

En ce qui a trait aux délais associés à la délivrance des permis, aucun plan d'action n'a été dressé pour assurer le respect de tous les engagements pris dans la déclaration de services aux citoyens de la RACJ. Par rapport à cette délivrance des permis, 86 % des dossiers échantillonnés comportaient au moins une lacune significative. Dans ces cas, la RACJ n'avait pas obtenu en temps opportun toute l'information requise, ou encore son analyse était insuffisante. La vérification relative aux antécédents judiciaires des demandeurs est un des aspects exigeant plus de rigueur.

Par ailleurs, plusieurs organisateurs de concours publicitaires ont tenu de tels événements sans en avoir informé la RACJ, même si,

selon la loi, ils devaient le faire. Il s'ensuit que les droits y afférents n'ont pas été payés.

Enfin, divers facteurs nuisent à l'optimisation des processus de même qu'au respect des dispositions réglementaires et administratives. Parmi ces facteurs, je note la lourdeur de la réglementation et les manques relatifs aux pratiques de la RACJ en matière d'encadrement et d'assurance de la qualité et la gestion des risques.

Le chapitre V de mon rapport porte sur la gestion des relations d'affaires des cégeps avec des partenaires. Ma vérification a révélé des lacunes dans l'encadrement, telle l'absence d'ententes de gestion entre les cégeps et leurs partenaires. De plus, il arrive que les partenaires aient des conséquences financières négatives pour le cégep. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de son côté, n'a pas un portrait complet de la situation. Parce qu'il n'autorise pas les projets, il ignore si les sommes requises disponibles. J'ai aussi constaté que les six cégeps vérifiés faisaient peu appel aux achats regroupés. De plus, j'ai remarqué qu'il n'existe pas de stratégie globale portant sur l'utilisation des achats regroupés.

Je suis disponible pour répondre à vos questions. Je vous remercie de votre attention.

Le Modérateur (M. Antoine Robitaille): Tommy Chouinard, *La Presse*.

M. Chouinard (Tommy): J'ai une première concernant certaines affirmations qui ont été faites par le Parti québécois il y a quelques minutes de ça. Est-ce que, d'abord, les états financiers, pour 2008, sont complétés, et pouvez-vous nous donner en fait vos conclusions là-dessus?

M. Lachance (Renaud): La vérification des états financiers, elle est complétée. Par ailleurs, je donne des commentaires sur les états financiers dans un rapport officiel que je dépose à l'Assemblée nationale lorsque ces états financiers là sont déposés à l'Assemblée nationale. Vous comprendrez que je relève de l'Assemblée nationale. Lorsque je fais des commentaires, je me dois de les faire d'abord aux élus, à l'Assemblée nationale. Ces états financiers là n'étant pas déposés, je ne peux pas faire de commentaires sur les états financiers.

M. Chouinard (Tommy): O.K. Dans ce qui est présenté dans votre rapport, on vous lit: Le déficit cumulé au 31 mars 2007 est de 5,8 milliards de dollars. La ministre des Finances prétend avoir une réserve, disposer d'une réserve de 2,3 milliards. À votre avis, dans ce contexte, est-ce que c'est crédible?

M. Lachance (Renaud): Lorsqu'on a déposé un rapport, en juin dernier, on a calculé, là, je dirais, ce que, à mon interprétation, doit être le déficit cumulé aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Dans cette loi, il est prévu qu'année après année on additionne les chiffres de surplus au déficit depuis 1998.

Ce que, nous, on a fait, c'est qu'au cours des trois dernières années on s'était aperçu qu'il y avait des méthodes de calcul différentes qui ne respectaient pas l'esprit de la loi. Donc, selon nous, au 31 mars 2007, comme je l'ai déposé dans un rapport en juin dernier, le solde cumulé aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire était plutôt déficitaire d'un montant de 5,8 milliards - on parle d'un chiffre au 31 mars 2007. Ce que la ministre mentionne, c'est une réserve qui vient d'excédents qui couvrent, entre autres, une année dépassant l'année du 31 mars 2007. Donc, il faut faire un peu attention, on ne couvre pas exactement la même période.

M. Chouinard (Tommy): Oui, je comprends, mais comment peut-on passer d'un déficit cumulé de 5,8 milliards à, tout d'un coup, une réserve budgétaire de 2,3 milliards?

M. Lachance (Renaud): Parce que le gouvernement estime... fait le calcul de cette réserve en s'inspirant du projet de loi n° 85 qui dit qu'on met le compteur, je dirais, là, pour les fins, là, de l'équilibre budgétaire, à zéro en date du 1er avril. Donc, en mettant le compteur à zéro, ils considèrent que les surplus qu'il leur réside à l'année 2006-07 et le surplus qu'il leur réside à l'année 2007-08 sont des surplus qui servent au calcul de sa réserve, en mettant le compteur à zéro. Le projet de loi n'ayant pas été adopté à l'Assemblée nationale, moi, j'ai refait le calcul avec les lois actuelles, avec la Loi sur l'équilibre budgétaire actuellement, et puis ce calcul-là, au 31 mars 2007, aurait donné un déficit cumulé de 5,9 milliards, selon mes calculs.

M. Chouinard (Tommy): Mais donc, selon vous, les affirmations de la ministre d'une réserve, là, de 2,3 milliards, si on utilise vos méthodes de calcul, on n'arriverait pas du tout à ce résultat-là?

M. Lachance (Renaud): Il est clair que les calculs de la ministre sont faits en fonction du projet de loi n° 85, qui n'a pas été adopté à l'Assemblée nationale, alors que mon calcul à moi, il est fait en fonction de la législation actuelle et donne un chiffre - selon mes calculs - de 5,9 milliards, déficitaire au 31 mars 2007.

M. Robitaille (Antoine): Donc, il n'y a pas de réserve, selon vous?

M. Lachance (Renaud): Ce que je dis, c'est que la ministre présente un calcul de réserve en respect d'un projet de loi qui n'a pas été adopté, qui est le projet de loi n° 85. Moi, je dis: C'est qu'en fonction des dispositions actuelles des lois, de la Loi sur l'équilibre

budgétaire, au 31 mars 2007, nous, on arrive, avec nos façons rigoureuses de calculer, à un déficit cumulé de 5,9 milliards de dollars, en fonction du contexte législatif actuellement en vigueur. Mais, avec le nouveau projet de loi, avec le projet de loi n° 85, ce projet de loi n° 85 aurait donné un calcul différent, et c'est le calcul que la ministre avance.

M. Robitaille (Antoine): Martine Biron, Radio-Canada.

Mme Biron (Martine): Alors, il est où, ce 5,8 milliards de dollars là? Est-ce qu'il a été versé à la dette? Il est où?

M. Lachance (Renaud): Oui. C'est ça, effectivement. C'est-à-dire qu'il y a quelques années on a pris, par exemple, une coupure dans les transferts fédéraux, significative, de plus que trois milliards, puis, au lieu de le présenter comme étant une diminution de revenus qui aurait donc affecté le déficit de cette année-là, on a tout simplement mis ça directement à la dette, sans le passer dans les dépenses du gouvernement. C'est une des choses que j'ai remarquées, que j'ai fait remarquer dans un rapport précédent. Donc, c'est en les passant... C'était une des trois raisons que l'on dit, nous, pourquoi le solde, calculé avec la loi actuelle, tel que calculé par le gouvernement, n'était pas bon, c'est qu'il y avait certains montants, qui ne passaient pas dans les dépenses du gouvernement ou en diminution des revenus, qui étaient passés directement à la dette sans influencer le calcul. Nous, ce qu'on a fait, depuis un certain nombre d'années, c'est de refaire le calcul en fonction de ce que, nous, on croit être l'esprit de la loi puis comment la loi fonctionne, et on arrive, au 31 mars 2007, à 5,9 milliards.

Mme Biron (Martine): Selon vous, est-ce que c'est une pratique courante que de prendre le déficit en cours et de le verser à la dette?

M. Lachance (Renaud): Nous, à l'époque, on avait soulevé des inquiétudes par rapport à ça, parce que, vous savez, si on veut donner, je dirais, un portrait annuel de l'état du surplus ou du déficit, il faut que tous les revenus soient là ou toutes les baisses de revenu soient là, puis il faut que toutes les dépenses soient là, puis que toutes les hausses de dépenses soient là aussi. Donc, c'est pour ça d'ailleurs qu'on avait commencé, il y a trois années, il y a trois ans, à calculer nous-mêmes un solde aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire, parce qu'on s'était aperçu que selon nous on ne respectait pas l'esprit de la loi, et c'est ça, le rapport qu'on a déposé en juin dernier.

M. Robitaille (Antoine): Alexis Deschênes, TVA.

M. Deschênes (Alexis): M. Lachance, aurait-il été opportun pour l'intérêt public que nous puissions avoir accès à votre rapport?

M. Lachance (Renaud): Moi, ce que je peux dire, c'est que la tradition veut que je fasse des commentaires sur les états financiers du gouvernement lorsque le gouvernement décide de le déposer à l'Assemblée nationale, et c'est sa décision à lui, du moment du dépôt. Donc, il ne me revient pas à moi de donner des commentaires sur des chiffres qui n'ont pas encore été déposés officiellement à l'Assemblée nationale.

M. Deschênes (Alexis): Mais vous avez quand même un rôle et un mandat à jouer. Avez-vous l'impression qu'on vous empêche de le jouer?

M. Lachance (Renaud): Ce que je comprends très bien, c'est que je relève de l'Assemblée nationale, et, lorsque je fais des commentaires, je me dois d'abord de les faire à cette Assemblée nationale sur des documents qui ont été déposés à l'Assemblée nationale. Ces documents-là ne sont pas déposés à l'Assemblée nationale. Vous comprendrez très bien que je ne peux pas... Moi, j'ai une relation directe avec l'Assemblée nationale. C'est à elle que je parle en premier, avant de faire des commentaires sur la place publique.

M. Deschênes (Alexis): Vous me parlez de mécanique, moi, je vous parle d'intérêt public.

M. Lachance (Renaud): Moi, je vous parle, je dirais, du système démocratique. Je relève de l'Assemblée nationale. Cette Assemblée nationale me demande, à chaque dépôt des comptes publics, des états financiers du gouvernement, de faire un rapport sur ces états financiers. C'est écrit dans ma loi. Donc, je respecte la loi, qui me dit: Faites un rapport lorsqu'on dépose les états financiers. Il n'y a pas dépôt d'états financiers, donc je ne peux pas déposer un rapport à l'Assemblée nationale.

M. Robitaille (Antoine): Habituellement, c'est déposé quand?

M. Lachance (Renaud): L'année dernière, ça a été déposé au mois d'octobre, à mon souvenir.

M. Robitaille (Antoine): Pourquoi ça tarde, cette fois-ci?

M. Lachance (Renaud): Il faut poser la question aux élus. Moi, je n'ai pas le choix du dépôt de ces états financiers là, c'est au gouvernement à déposer ces états financiers. Donc, c'est là qu'on doit poser la question.

M. Robitaille (Antoine): Tommy Chouinard, *La Presse*.

M. Chouinard (Tommy): Oui, merci. C'est que, là, moi, j'arrive, là, je veux comprendre, là. Pour le Québécois, là, qui regarde ça aller, on dit, d'un côté, que le gouvernement a 2,3 milliards... le gouvernement prétend avoir 2,3 milliards dans une réserve, là, qu'il s'est faite au cours des dernières années, parce qu'il n'a pas fait de déficit. Non seulement il n'a pas fait de déficit, lui, il a été capable de faire une réserve de côté. Vous, vous dites: Non, non, non, il creuse encore un déficit, il y a un déficit cumulé. Et là vous dites: Normalement, les états financiers sont déposés au mois d'octobre. Là, on est rendus au mois de novembre, ils ne le sont pas, je ne peux pas faire de... Comment on peut... Vous, trouvez-vous que... Est-ce que selon vous le gouvernement cherche à... quoi, à cacher quelque chose, là, ou...

M. Lachance (Renaud): Une chose où je vais vous donner raison, c'est que c'est rendu très complexe de comprendre les situations. Lorsqu'on a... je dirais, là, avance le concept de réserve, qu'on a l'histoire, on a également un solde cumulé aux fins d'une loi sur l'équilibre budgétaire, qu'on a des calculs de surplus ou de déficit et qu'on présente plusieurs tableaux, je peux comprendre que c'est très complexe. Mais il faut voir que, dans ce que le Vérificateur général fait, c'est qu'il fait des commentaires sur des informations qui ont été déposées.

Donc, moi, jusqu'à date, j'ai produit de l'information à partir du cadre législatif actuellement en vigueur. Donc, le calcul que vous m'avez soulevé tout à l'heure d'un déficit cumulé, au 31 mars 2007, de 5,9 milliards, il tenait en compte des états financiers réels et officiels du gouvernement à cette date-là. Donc, moi, je vous dis qu'au 31 mars 2007, en fonction du cadre législatif actuel, je suis convaincu de mon chiffre et je vous dis que le déficit cumulé aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en respectant son esprit, aurait dû être de 5,9 milliards déficitaire, au 31 mars 2007.

M. Chouinard (Tommy): À votre avis, là, on tourne un peu autour du pot, là, mais est-ce que c'est possible de passer d'une situation de déficit cumulé de 5,8 milliards au 31 mars 2007 à une situation de réserve budgétaire, donc de surplus, là, de 2,3 milliards maintenant? Est-ce que c'est possible, ça?

M. Lachance (Renaud): Moi, je peux vous dire que tout dépend un peu de la façon que chacun calcule les choses. Le gouvernement du Québec, lorsqu'il dit qu'il a une réserve, il additionne son surplus de l'année 2006-2007 et son surplus de l'année 2007-2008. C'est de là que vient sa réserve. Comprenez bien: deux années. Et il le fait en fonction d'un projet de loi non adopté, qui est le projet de loi n° 85. Il le calcule en vertu de ce projet de loi là.

Moi, mon calcul que vous avez soulevé, je l'ai fait en vertu de la loi actuellement en vigueur. La loi actuellement en vigueur disait qu'on doit calculer en fonction des déficits cumulés depuis 1998. Puis, moi, au 31 mars 2007, j'avais estimé le déficit à 5,9 milliards de dollars.

Dans le projet de loi n° 85, venant de la réforme comptable, le projet de loi prévoit qu'on remette le compteur à zéro en date du début de l'année 2006-2007. Et ce projet de loi là, il était dans un objectif d'avoir une meilleure reddition de comptes. Donc, avec le projet de loi n° 85, à partir des calculs qui résultent de ce projet de loi là, la ministre ou le gouvernement arrive avec une réserve, là, qui est de plus de 2 milliards parce qu'il prend les surplus de l'année 2006-2007 et les surplus de l'année 2007-2008. Par ailleurs, la loi en vigueur, actuellement en vigueur, aurait donné un déficit cumulé, au 31 mars 2007, de 5,9 milliards. Je n'ai pas fait le calcul au 31 mars 2008 parce que les états financiers du gouvernement ne sont pas déposés. Et, pour faire ce calcul, cette information-là doit être déposée pour que je puisse officialiser mes commentaires par rapport à ça.

Le Modérateur (M. Antoine Robitaille): Louiselle Lévesque, Radio-Canada.

Mme Lévesque (Louiselle): M. Lachance, moi, j'aimerais vous entendre sur le Programme de soutien financier aux organismes communautaires, là. Vous faites des commentaires quand même très sévères: le suivi est insuffisant, vous n'êtes pas en mesure de dire que - c'est quand même 400 millions de dollars par année, là; vous n'êtes pas en mesure de dire que - l'argent est dépensé de façon adéquate?

M. Lachance (Renaud): Écoutez, vous avez raison, c'est un programme très important, 400 millions de dollars. Puis, dans ce dossier-là, on n'essaie pas de dire qu'il faut couper le programme. Tout ce qu'on essaie de dire, c'est: Si vous donnez 400 millions de dollars à des organismes communautaires, il est important de donner l'argent là où les besoins les plus pressants sont. Or, on s'est aperçu que le ministère de la Santé, généralement tout ce qu'il fait, c'est qu'il renouvelle les enveloppes en les indexant, sans faire d'évaluation systématique du travail fait par les organismes communautaires. Comme, par exemple, est-ce qu'il est nécessaire d'avoir autant d'argent dans un des volets du programme plutôt qu'un autre? Est-ce qu'il y a autant de besoins sociaux dans le

domaine, je dirais, des personnes âgées versus des maisons des jeunes? Nous, ce n'est pas notre travail de dire si ça en prend plus, mais ce que l'on dit, c'est: Le ministère de la Santé, vous devez vous doter d'un processus pour analyser : est-ce que vous mettez l'argent à la bonne place? Puis, une fois que vous avez décidé d'en mettre, de l'argent, est-ce que, les organismes communautaires, vous leur demandez une reddition de comptes adéquate, suffisante pour permettre la livraison des services que ces gens-là ont faits? Donc, nous, on s'est aperçu que le ministère n'avait pas vraiment de révision systématique des enveloppes budgétaires qu'il donnait, je dirais, dans ses divers programmes clientèles, et puis c'était plutôt une forme de reconduction automatique avec indexation.

Lorsque, par exemple, il prend des initiatives, je ne sais pas, avec des allocations de développement, d'investir un peu plus dans un domaine, il a donné des sous à des organismes qui parfois n'en avaient pas besoin. Donc, on fait du mur-à-mur. Je dirais, à partir d'un critère applicable à l'ensemble des organismes, on donne un certain montant d'argent, mais on s'est aperçu qu'il y avait des organismes qui avaient des excédents accumulés assez importants, des organismes qui parfois recevaient des subventions de 200 000 \$ qui avaient déjà un excédent accumulé de 400 000 \$. Donc, nous, ce qu'on a dit, c'est: Écoutez, avant de donner de l'argent à des organismes qui n'en ont pas besoin • puis je ne dis pas que tous les organismes sont dans cette situation-là, il faut bien comprendre, là • mais on a dit, nous, qu'avant de faire du mur-à-mur dans la répartition des sommes prenez le temps d'évaluer les besoins dans les divers programmes, prenez le temps, après ça, de regarder la situation de chacun des organismes, faites-le périodiquement. Centraide, par exemple, le fait aux deux ans, donc le ministère pourrait le faire aux trois ans. Nous, ce que l'on dit, c'est: Faites-le donc de façon structurée plutôt que de faire trop souvent du mur-à-mur.

Le Modérateur (M. Antoine Robitaille): Angelica Montgomery.

Mme Montgomery (Angelica): Does the Provincial Government have the surplus that it says it has?

M. Lachance (Renaud): Of which year are you talking?

Mme Montgomery (Angelica): I am talking at the statement that came out today?

M. Lachance (Renaud): Yes, but are you talking about 2008-2009, 2009-2010 or 2006-2007? What year?

Mme Montgomery (Angelica): Well, O.K., we'll talk about 2007-2008.

M. Lachance (Renaud): In that year, if I am looking at the documents that were published today, there was a surplus of \$1.6 billion dollars. So, there is a surplus in 2007-2008. So, in that year, there is a surplus, yes.

M. Robitaille (Antoine): Martine Biron.

Mme Biron (Martine): J'aimerais ça revenir aussi sur cette question-là de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Est-ce que vous diriez que le gouvernement contrevient à la loi?

M. Lachance (Renaud): Je dirais que le gouvernement ne respecte pas l'esprit des lois actuelles lorsqu'il fait ses calculs, et c'est pour ça qu'en juin dernier j'ai fait moi-même un calcul en fonction de la Loi sur l'équilibre budgétaire, oui.

M. Robitaille (Antoine): Dans l'intérêt public, est-ce qu'il ne serait pas bien que les états financiers de la province soient rendus publics, soient déposés au moins à l'Assemblée nationale?

M. Lachance (Renaud): Moi, vous savez, comme je le disais tout à l'heure, je fonctionne dans un système démocratique, et ce système démocratique me dit, dans la loi que j'ai, que je dois déposer un rapport sur les états financiers lorsque ces états financiers là sont déposés à l'Assemblée nationale. Donc...

M. Robitaille (Antoine): Et cette même Assemblée sera dissoute demain.

M. Lachance (Renaud): Écoutez, ce sont des considérations, vous devinez bien, qu'un Vérificateur général ne doit pas prendre en compte. Il revient au gouvernement de décider de la date du dépôt de ses états financiers.

M. Deschênes (Alexis): Vous allez me permettre, M. Lachance, sur les cégeps, vous disiez qu'il y a certaines relations d'affaires qui s'avéraient... qui se terminaient par un solde négatif pour les cégeps. Expliquez-moi un peu comment ça fonctionne.

M. Lachance (Renaud): En effet, on a fait cette vérification-là en s'inspirant un peu de ce qu'on avait vu à l'UQAM. À l'UQAM,

L'UQAM s'est lancée dans un projet immobilier, et puis, lorsque ça a mal tourné, bien le gouvernement du Québec est allé verser des sous à l'UQAM. Mais, nous, on s'est aperçu qu'aux cégeps, les cégeps avaient la possibilité, dans une bien moindre mesure, ça, j'en conviens, avait la possibilité, je dirais, de créer des sociétés partenaires qui pourraient avoir des projets, comme, par exemple, la Maison du Prêt d'Honneur, à Montréal, des projets, et se lançaient dans certains projets, et, lorsque le projet tournait mal, comme dans ce cas-ci, le gouvernement du Québec est arrivé puis a versé une subvention pour compenser. Donc, nous, on a regardé si ces fameux projets-là hors cégep étaient fréquents. On est allé voir dans six cégeps, puis il y avait plus d'une vingtaine de sociétés partenaires qui avaient été créées par ces six cégeps, et les cégeps parfois peuvent cautionner ces entités-là.

Donc, nous, on a vérifié si le cadre législatif permettait au gouvernement de contrôler un peu les cégeps qui se lançaient dans des projets un peu parallèles à leurs activités, en lien bien sûr mais un peu parallèles, qui pouvaient parfois résulter en projets financiers malheureux. Donc, on a montré... puis on s'est aperçu qu'il y a une réglementation plus serrée dans le cas des cégeps que dans le cas des universités. Ça, c'est indéniable. Un cégep ne peut pas emprunter sans l'autorisation du ministère, mais par ailleurs, si le cégep estime qu'il a la capacité financière de le faire lui-même, il peut partir un projet, puis, une fois que le projet est parti, c'est un peu comme le dossier de l'UQAM, l'îlot Voyageur, là le gouvernement est mené, je dirais, un peu à l'état de fait où, quand le projet va mal, bien là le gouvernement, il faut qu'il paie ou qu'il laisse le problème au cégep. Puis vous devinez bien que généralement, dans les cas extrêmes, il va devoir payer. C'est ce qui s'est passé à l'UQAM, c'est ce qui s'est passé au cégep du Vieux Montréal.

Donc, nous, on a dit: Comment on peut faire? C'est quoi, le meilleur encadrement pour éviter ce genre de situation là? Ce qu'on a dit, c'est: Avant qu'un cégep se lance dans un projet financier significatif, même s'il vous dit qu'il a la capacité financière d'y faire face, voulez-vous mettre un peu des balises pour qu'avant de lancer ça... voir un peu si ce n'est pas nécessaire qu'il obtienne l'autorisation du ministère. Parce que certains cégeps peuvent interpréter qu'ils en ont la capacité financière; ils s'aperçoivent, quelque temps après, quand le projet est commencé, qu'ils ne l'ont pas, puis là ils se retournent vers le ministère puis ils disent: Écoutez, ça n'arrive pas. Bien, dans le cas du cégep du Vieux Montréal, il a fallu que le ministère de l'Éducation envoie une aide spéciale de 2,5 millions quand on s'est aperçu que ça allait mal.

M. Deschênes (Alexis): Avez-vous un portrait général de la situation? Combien de mauvais projets ont dû être rachetés par le gouvernement du Québec?

M. Lachance (Renaud): On n'a pas de... Non, on n'a pas de portrait général parce qu'on a regardé la situation pour six cégeps seulement. Mais ce qu'on s'est aperçu, c'est que le ministère de l'Éducation, lui non plus, n'avait pas de portrait général de l'ensemble de toutes les sociétés partenaires qu'avaient ces cégeps-là. On s'est dit: Normalement, vous devriez demander une forme de reddition de comptes aux cégeps, qui devraient vous indiquer toutes les sociétés partenaires qu'ils ont, idéalement toutes les cautions qu'ils donnent à ces sociétés partenaires, puis évaluer un peu s'il y a là des risques financiers significatifs. C'est ça qu'on a dit.

M. Robitaille (Antoine): Tommy Chouinard.

M. Chouinard (Tommy): Il y a quelque chose qui me chicote, parce qu'en anglais, tantôt, vous avez répondu à ma collègue que, oui, pour l'année 2007-2008, il y a un surplus.

M. Lachance (Renaud): Je suis toujours moins bon en anglais, mais la réponse était pour 2007-2008, j'ai répondu en fonction de 2007-2008.

M. Chouinard (Tommy): 2007-2008?

M. Lachance (Renaud): Oui.

M. Chouinard (Tommy): Il y a un surplus en 2007-2008?

M. Lachance (Renaud): Il y a... Oui, il y a un surplus. D'ailleurs, c'est confirmé par les documents qui ont été déposés aujourd'hui. C'est dans le document qui est déposé aujourd'hui, on dit qu'il y a un surplus de 1 150 000 000 \$ en 2007-2008.

M. Chouinard (Tommy): Vous, vous confirmez ça, vous dites... Le Vérificateur général dit: Oui...

M. Lachance (Renaud): C'est dans le document. Selon ce qui a été publié aujourd'hui, il y a un surplus de 1 150 000 000 \$, à la page 67 du document. C'est ce qui est écrit dans le document.

M. Chouinard (Tommy): Oui.

M. Lachance (Renaud): Selon ce qui est écrit dans le document, il y a un surplus de 1 150 000 000 \$.

M. Chouinard (Tommy): Selon ce qui est écrit dans le document. Selon vous?

M. Lachance (Renaud): Écoutez, moi, je vais faire une opinion sur ce sujet-là lorsque les états financiers vérifiés vont être déposés à l'Assemblée nationale. Je ne dis pas que...

M. Chouinard (Tommy): ...pas confirmer le surplus?

M. Lachance (Renaud): Je ne dis pas que... Je n'infirmes pas et je ne confirme pas. Ça, il faut bien être clair: je n'infirmes pas et je ne confirme pas. Je ferai des commentaires sur la situation financière 2007-2008 lorsque les états financiers seront déposés à l'Assemblée nationale.

M. Robitaille (Antoine): Selon quelle loi... Avec quelle loi on a déterminé qu'il y avait un tel surplus?

M. Lachance (Renaud): Bien, je crois qu'il est écrit qu'il s'agit là de données préliminaires et des prévisions. C'est dans le document qui est là.

M. Deschênes (Alexis): Mais là vous venez de commenter la situation qui est dans la mise à jour économique, M. Lachance.

M. Lachance (Renaud): Ce que je... J'ai seulement dit que, dans le document du gouvernement, il est écrit qu'en 2007-2008 il y a un surplus de 1 150 000 000 \$.

M. Deschênes (Alexis): Mais vous confirmez que c'était bien...

M. Lachance (Renaud): Non. Ce que j'ai dit, c'est que je vais confirmer... D'ailleurs, je ne vais ni confirmer ni infirmer. Je ne fais ni une confirmation ni une infirmation de ce chiffre-là. Tout ce que je dis, c'est que, moi, je ferai des commentaires sur 2007-2008 seulement lorsque le gouvernement va déposer ses états financiers, pas avant. Et, je vous le répète, là, je ne l'infirmes pas et je ne le confirme pas non plus.

Une voix: Merci.

M. Lachance (Renaud): Bienvenue.

(Fin à 16 h 28)